

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 OCTOBRE 2017

ET SEANCE PUBLIQUE

Le maire de Montataire devient conseiller départemental du canton de Montataire en remplacement d'Alain Blanchard démissionnaire et rejoint le groupe d'opposition Communistes et Républicains au sein de l'assemblée départementale. Monsieur Bosino était jusqu'à peu sénateur. Aux dernières élections, il a été battu, la gauche étant représentée au Sénat par Madame Rossignol du Parti Socialiste.

Commission Permanente

❖ Nous avons établi une convention pour réaliser des battues d'effarouchement. Il s'agit d'extraire des animaux sur une parcelle départementale sans procéder à des actions de chasse. La topographie du site et la proximité des habitations ne permettent pas de tirer. C'est pour cette raison qu'avec l'ONF nous passons une convention destinée à organiser des battues à blanc, dites battues d'effarouchement ou poussées silencieuses afin de repousser le gibier dans des secteurs où la chasse est possible.

❖ Nous continuons à mettre en œuvre le dispositif d'aide aux agriculteurs destiné à remplacer les pièces d'usure des machines à traire. Cette aide plafonnée à 800 € par machine à traire est calculée sur un taux de 80 % des factures acquittées présentées par l'éleveur. Depuis le 1^{er} janvier 2017, nous avons déjà aidé 81 agriculteurs.

❖ Le département est engagé depuis 2016 dans la démarche MONALISA « Mobilisation Nationale de Lutte contre l'isolement des Personnes Agées ». Le but de ce dispositif est d'améliorer progressivement le maillage du territoire par la constitution d'équipes citoyennes qui agissent au plus près des personnes âgées. Un budget de 185 000 € a été consacré à cette action.

❖ Un contrat pluriannuel d'objectifs de moyens a été passé avec l'association l'Arche Oise pour la période 2017-2021. Ce contrat prévoit des projets nouveaux :

- Création à Beauvais de deux lieux de vie et d'accueil pour une capacité totale de sept places,
- Création de sept places en semi-internat sur le foyer de vie de Beauvais et de deux places en semi-internat sur le foyer de vie de Cuise-la-Motte.

La dotation financière du département s'élève pour l'Arche à 8 072 000 €.

❖ Le département a mis fin à l'opération Ordi 60 qui était ruineuse et inefficace mais poursuit ses investissements pour améliorer l'équipement informatique des collèges. Un partenariat a été conclu avec l'académie d'Amiens afin de bénéficier d'une prise en charge par l'Etat des classes mobiles à hauteur de 50 %. A terme, chaque collège public de l'Oise sera équipé à minima de deux classes mobiles.

❖ Nous avons créé un nouveau dispositif « Pass études citoyen » qui permettra d'accorder une aide forfaitaire de 300 € destinée aux jeunes oisiens majeurs, étudiants ou apprentis qui souhaitent acquérir des équipements nécessaires à la poursuite de leurs études (hors ordinateurs portables), en contrepartie d'une action citoyenne. Il faut pour en bénéficier être âgé de 18 à 21 ans, être domicilié dans l'Oise. En contrepartie, le bénéficiaire devra consacrer 35 heures de son temps pour une activité dans un collège. Ce dispositif est très proche de celui qui est déjà mis en place par l'UTC au profit de ses étudiants.

De même que le dispositif « Pass Ordi Citoyen » est toujours d'actualité. Une aide de 300 € est accordée aux jeunes oisiens âgés de 18 à 21 ans en contrepartie de la réalisation d'une contribution citoyenne de 35 heures au service des structures ou associations d'aide aux personnes en situation de handicap. Parmi les autres conditions requises il faut être bachelier, être domicilié dans l'Oise (hors résidence universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise.

SUBVENTIONS ATTRIBUEES CANTON DE COMPIEGNE 1

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE : 98 470 € pour l'installation des archives de Compiègne dans le bâtiment du Fourrier à Margny les Compiègne – 1^{ère} phase.

CHOISY AU BAC : 2 850 € pour l'étude préalable au programme de maîtrise de ruissellement et coulées de boue à l'échelle du sous bassin versant du Mont Moyen (hameau du Francport)

COMPIEGNE :

- **57 500 €** pour les études et travaux d'aménagement d'une salle de boxe en sous-sol du gymnase de l'école d'Etat-Major
- **23 000 €** pour le déplacement du club house pour création de nouveaux vestiaires et réfection des vestiaires existants au gymnase Tainturier
- **64 400 €** pour la rénovation des locaux du centre social pour y implanter le service administratif de la bibliothèque,
- **96 600 €** pour les travaux de rénovation de la place du Change – 1^{ère} tranche – mise en place d'une fontaine,
- **111 780 €** pour la rénovation de la place du change – 2^{ème} tranche, voirie et espaces publics.

COURTIEUX : 6 830 € pour la réfection des trottoirs rue des Résidences et impasse Monnet

MARGNY LES COMPIEGNE :

- **32 196 €** pour les travaux d'aménagement de sécurité routière RD 13, rues L. Barthou, Jean Jaurès, 1^{er} Septembre, Maréchal Foch, Victor Hugo, carrefours Sept/Hugo et Foch/Jaurès,
- **410 €** pour le renouvellement du matériel informatique des écoles élémentaires.

TRACY LE MONT : 67 250 € pour l'aménagement de la rue de Nervaise.

TROSLY BREUIL : 14 450 € pour l'étude environnementale PLU.

7 218 € pour l'association **Cité des Brossiers** pour les travaux de sauvegarde du séchoir à os

40 000 € pour l'association **Festival des Forêts** pour la réalisation d'un théâtre de verdure dans les ruines de l'église de l'ancien prieuré des célestins St-Pierre-en-Chastres, situé sur le territoire de la commune de Vieux-Moulin.

Projets d'Education Artistique et Culturelles année 2017/2018 :

Collège Ferdinand Bac : 2 795 €

Collège Gaëtan Denain : 5 142 €

Collège Jacques Monod : 3 330 €

Collège Louis Bouland : 342 €

Institut Sévigné : 5 505 €

Dotations prévisionnelles de fonctionnement 2018

Collège Ferdinand Bac : 99 357 €

Collège Gaëtan Denain : 79 488 €

Collège Jacques Monod : 92 782 €

Collège Louis Bouland : 96 367 €

Collège Claude Debussy : 123 607 €

Danielle CARLIER

Eric de VALROGER